

HANDICAP & ENTREPRISE : ça tourne !

DOSSIER DE CANDIDATURE

A remettre avant le 30 juin 2019

ENTREPRISE

Raison sociale	
Secteur d'activité	
Nb salariés	
Nb travailleurs handicapés	
Taux d'emploi DOETH 2018	

CONTACT

Prénom Nom	
Fonction	
Téléphone	
Email	
Adresse	
Code Postal	
Ville	

CATÉGORIES

Dans quelle catégorie souhaitez-vous candidater ?

<input type="checkbox"/>	Alternance - Intégration de salarié handicapé en parcours d'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)
<input type="checkbox"/>	Maintien dans l'emploi - Maintien de salarié rencontrant des problèmes de santé dans l'entreprise.
<input type="checkbox"/>	Recrutement - Recrutement de salarié en situation de handicap et parcours d'intégration dans l'entreprise.
<input type="checkbox"/>	Innovation entrepreneuriale - Création d'entreprise qui fait tomber les idées reçues ! (Compléter uniquement pages 4 et 5)
<input type="checkbox"/>	Innovation managériale - Intégration de salarié en situation de handicap ayant induit un changement managérial positif dans l'entreprise.

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Quelle est l'activité de votre entreprise ?

Un collaborateur en situation de handicap dans l'entreprise, pourquoi ?

Poste(s) occupé(s) par le(s) salarié(s) en situation de handicap dans votre entreprise ?

Quelle(s) action(s) a ou ont été mise(s) en œuvre ? (ex : formation, accessibilité de l'entreprise ou du poste de travail, sensibilisation des salariés, ...)

ACTION MENÉE

Quel a été votre partenaire pour vous accompagner dans votre action ?

Cette action a-t 'elle concerné une ou plusieurs personnes en situation de handicap ?

Décrivez l'action menée :

Impact de l'action sur l'organisation de l'entreprise, d'un service, d'une équipe, ...

Quel bilan tirez-vous aujourd'hui de cette action ?

PALME DE L'INNOVATION ENTREPREUNARIALE

Cette partie est à compléter uniquement pour les candidatures de chefs d'entreprise en situation de handicap ayant créé leur entreprise.

Date de création de l'entreprise :

Pourquoi avoir créé votre entreprise ?

Quelle est votre activité ?

Quels ont été les freins lors de la création ?

Qui vous a aidé(e) dans ce parcours et comment ?

Handicap et Entreprise « ça tourne ! »

Règlement

Ce festival a pour objectif de valoriser les entreprises handi-accueillantes par le prisme cinématographique. Le soir de la manifestation, les spectateurs votent pour leur film coup de cœur sans forcément connaître précisément l'action portée.

- 1- Le présent dossier ne pourra être validé que s'il est renvoyé complet, daté et signé.
- 2- Le jury se réserve le droit d'affecter la candidature à une catégorie qui lui semblerait la plus pertinente au regard des actions menées par l'entreprise.
- 3- Le jury sélectionne 2 candidatures par Palme. Seules les entreprises nominées bénéficieront de la réalisation d'un court-métrage qui aura lieu entre le 15 juillet et le 31 octobre 2019 en fonction des disponibilités de chacun.
- 4- Les courts métrages illustreront les actions des participants et mettront en avant leur engagement sous un angle purement cinématographique (humour, thriller, émotion...). Les idées de scénario feront l'objet de validation par le prestataire audio-visuel et ce, afin de respecter le concept de la soirée.
Aucun court-métrage ne pourra être communiqué ou visionné avant la soirée.
A l'issue de la manifestation, les entreprises pourront utiliser librement le court métrage consacré à leur(s) actions(s).
- 5- Chaque nominé participera automatiquement à la E-palme ; Palme attribuée par les internautes au regard de(s) action(s) menée(s) par l'entreprise. Il est fortement conseillé à chacun de mobiliser sa communauté en votant pour son action !
- 6- Les participants autorisent les organisateurs à communiquer sur leurs actions menées en termes d'insertion de travailleurs handicapés.
- 7- Les participants acceptent par avance, que leur nom, photos ou court-métrage réalisé figurent sur les supports utilisés par les organisateurs pour les besoins de communication du festival « Handicap & Entreprise : ça tourne ! »
- 8- Lors de la soirée chaque entreprise nominée disposera de 10 places dédiées.
- 9- Les personnes qui prendront la parole au nom de l'entreprise s'engagent à être présentes dès 17h afin de participer à la répétition générale.
- 10- Calendrier :
 - ✓ 1^{er} au 30 juin 2019 : dépôt des candidatures
 - ✓ A compter du 10 juillet 2019 : retour du jury sur les candidatures
 - ✓ Du 15 juillet au 31 octobre 2019 : tournage des courts-métrages en entreprise
 - ✓ Mardi 19 novembre 2019 : Soirée Handicap & Entreprise « ça tourne ! » à l'UGC Lyon Confluence
- 11- L'acceptation du présent règlement conditionne la participation à la manifestation.

Résumé en 3/4 lignes de votre action.

Le présent dossier sera complet avec **l'envoi d'une photo** valorisant votre action, entreprise, équipe, ... laissez libre court à votre imagination ! Celle-ci sera utilisée afin d'illustrer votre action et d'inciter l'internaute à voter pour vous pour la E-Palme.

« J'ai pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes. »

Date :

Signature du porteur de projet pour l'entreprise :

Signature du salarié concerné :

Dossier à renvoyer par mail avant le 30 juin 2019 auprès de :

Peggy MANSOTTE – Action Handicap
CPME Auvergne-Rhône-Alpes
55 rue Sergent Michel Berthet - 69009 LYON
Tel : 04 72 53 74 74 / 06 76 43 00 99
pmansotte@cpmeauvergnerhonealpes.fr